



Faits saillants du rapport financier 2017

Ville de Portneuf

Le 11 juin 2018

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Fidèle à mon engagement à l'égard d'une gestion saine et transparente de l'administration et des finances municipales, c'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier 2017, lequel a été audité par la société de comptables professionnels agréés Bédard Guilbault inc.

La présentation de ces faits saillants vise à synthétiser et à vulgariser l'information présentée par les vérificateurs comptables de la Ville lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 avril 2018, et ce, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

La présentation de ce rapport est également une opportunité privilégiée pour moi afin de rappeler à la population que les résultats présentés dans ce rapport et les principales réalisations de la Ville, sont le fruit de l'engagement, de l'écoute et de l'important travail réalisé par les élus et les employés municipaux au cours de l'année financière 2017.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers consolidés ont fait l'objet d'un audit indépendant par la société de comptables professionnels agréés Bédard Guilbault inc. en date du 29 mars 2018, et ce, conformément à la Loi.

Suivant la réalisation de son mandat, le vérificateur a statué dans son rapport qu'il est d'avis, à titre d'auditeur indépendant, « que les états financiers consolidés, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Portneuf et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

LE RAPPORT FINANCIER

Tel qu'audité par le vérificateur externe, l'exercice financier 2017 se caractérise par des revenus de fonctionnement consolidés totaux de 4 760 908 \$. De plus, les charges au 31 décembre 2017 culminaient à 5 877 473 \$.

Les revenus de fonctionnement se répartissaient comme suit :

- Taxes : 4 070 898 \$
- Compensations tenant lieu de taxes : 30 310 \$
- Transferts : 464 338 \$
- Services rendus : 386 754 \$
- Imposition de droits, amendes, pénalités et intérêts : 173 450 \$
- Autres revenus : 73 873 \$

Les revenus d'investissement totalisaient 2 263 687 \$ au 31 décembre 2017. Ces revenus sont liés, pour la plupart, à des subventions (Programme FEPTEU, PIIRL, Programme de la TECQ, etc.) et concernent en majorité les importants travaux d'infrastructures et de mise aux normes qui ont été réalisés par la Ville au cours de la dernière année.

Les charges totales consolidées totalisant 5 877 473 \$ se répartissent de la façon suivante :

- Administration générale : 829 091 \$
- Sécurité publique : 656 042 \$
- Transport : 1 294 299 \$
- Hygiène du milieu : 1 549 524 \$
- Santé et bien-être : 46 799 \$
- Aménagement, urbanisme et développement : 321 121 \$
- Loisirs et culture : 901 829 \$
- Frais de financement : 278 768 \$

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la Ville a réalisé en 2017 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de **17 090 \$**.

Sommaire du portrait financier global au 31 décembre 2017	
Revenus de fonctionnement	4 947 309 \$
Dépenses de fonctionnement	5 877 473 \$
Amortissement des immobilisations	1 408 547 \$
Remboursement de la dette à long terme	(689 378 \$)
Affectations et autres éléments de conciliation	(24 229)
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	17 090 \$

Les actifs financiers de la Ville totalisaient 7 625 895 \$ au 31 décembre 2017 et étaient répartis comme suit :

- Trésorerie : 370 640 \$
- Débiteurs : 7 165 959 \$
- Placements de portefeuille : 89 296 \$

Les actifs non financiers totalisaient 35 431 002 \$ au 31 décembre 2017 et étaient répartis comme suit :

- Immobilisations : 34 365 450 \$
- Autres : 1 065 552 \$

Les passifs, pour leur part, représentaient 15 259 516 \$ et étaient répartis comme suit :

- Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie : 55 847 \$
- Dette à long terme : 10 827 977 \$
- Autres : 4 375 692 \$

L'excédent accumulé (soit l'avoir des contribuables) totalisait 27 797 381 \$ en date du 31 décembre 2017, comprenant notamment :

- Excédent de fonctionnement non affecté : 175 024 \$
- Excédent de fonctionnement affecté : 198 852 \$
- Réserve financière et fonds réservés : 210 650 \$

TRAITEMENT DES ÉLUS

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier de la Ville doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Toutefois, par souci de transparence, je désire préciser dans le cadre du présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal était la suivante en 2017 :

- Le maire recevait une rémunération annuelle de 12 635,52 \$, en plus d'une allocation de dépenses de 6 317,76 \$.
- La rémunération annuelle des conseillères et conseillers était fixée à 4 211,98 \$, en plus d'une allocation de dépenses de 2 105,88 \$.

CONCLUSION

En conclusion, le rapport financier au 31 décembre 2017, démontre que la municipalité est en bonne situation financière et qu'elle a su se positionner et investir stratégiquement, au cours de la dernière année dans la réalisation de plusieurs projets majeurs, dont les retombées seront concrètes et positives pour les citoyens et la vitalité économique de notre territoire.

Donné à Portneuf, ce 11^e jour de juin 2018.

Mario Alain | Maire de la Ville de Portneuf